

# AIDE-MÉMOIRE

## DÉPENSES D'EMPLOI

N'oubliez pas de fournir les formulaires T2200 et TP-64.3 signés par l'employeur.

### DÉPENSES ADMISSIBLES

- Repas et boissons
- Papeterie, frais de poste et fournitures de bureau
- Honoraires professionnels (y compris les frais comptables et juridiques)
- Frais de déplacement et hébergement
- Frais de stationnement
- Frais liés aux outils des gens de métier
- Frais liés aux outils des apprentis mécaniciens
- Frais liés à un instrument de musique
- Dépenses liées aux véhicules à moteur (voir aide-mémoire)
- Publicité et promotion  
(*employé à commission seulement*)
- Frais de représentation  
(*employé à commission seulement*)

### UTILISATION DE LA RÉSIDENCE

- Dans quel type d'espace travaillez-vous (pièce désignée, aire commune)
  - Si aire commune, fournir le nombre d'heure travaillée par semaine.
- % d'utilisation à des fins d'affaires
- Chauffage et électricité
- Entretien et réparations mineures
- Loyer (si locataire)

SUITE →



- Assurances habitation  
*(employé à commission seulement)*
- Impôts fonciers (taxes municipales et taxes scolaires)  
*(employé à commission seulement)*
- Intérêts hypothécaires  
*(employé à commission seulement)*